

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 065-216503136-20240402-2024_DE_019_BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MOMÈRES – SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Date de la convocation : 27 mars 2024
Secrétaire de séance : M. MOULIÉ Baptiste

Présents : Mmes BERENGUEL, CHAVANON, MEDAILLON ; Mrs ROMAN, CAZENAVE, BONNET, MONIN, MOULIÉ, REYNAUD, SARRABERE, SEMMARTIN, SUBERBIE, TRIGUEROS.
Représentés : Mr GIRARDEAU par Mme BERENGUEL, Mr PELTIER par Mr CAZENAVE.

L'an deux mil vingt quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de Momères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAN Christophe, Maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire mentionne l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune de MOMERES, quatre adjoints maximums.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident que le nombre d'adjoints reste à quatre adjoints, décident d'élire quatre adjoints et chargent Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Christophe ROMAN

